AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0803
FR0000052870-FS0371

11 juin 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NORBERT DENTRESSANGLE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juin 2015, la famille Dentressangle a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 8 juin 2015, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Dentressangle Initiatives[1] qu'elle contrôle, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société NORBERT DENTRESSANGLE, et ne plus détenir aucune action de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de la totalité des actions NORBERT DENTRESSANGLE détenues directement et indirectement par la famille Dentressangle au profit de la société XPO Logistics Inc.[3].

[1] Contrôlée par la famille Dentressangle.
[2] A cette occasion la société par actions simplifiée Dentressangle Initiatives (30 bis rue Saint-Hélène, 69002 Lyon) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 8 juin 2015, les seuils de 2/3 des droits de vote et 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société NORBERT DENTRESSANGLE, et ne plus détenir aucune action de cette société.
[3] Cf. notamment communiqué diffusé le 8 juin 2015 par la société XPO Logistics et D&I 215C0799 du 11 juin 2015.